

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures chargées du conseil aux agriculteurs (chambres d'agriculture, organismes nationaux à vocation agricole et rurale), ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles. Outre les programmes pluriannuels de ces organismes, un appel à projets transversal sera mis en place en 2021 sur l'appui à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Le programme 775, intégré à la mission Développement agricole et rural, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR).

La priorité essentielle du PNDAR est de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire » en s'inscrivant dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France ». L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation actuelle est d'orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est à dire vers l'agro-écologie). Pour atteindre cet objectif, deux thématiques prioritaires principales ont été identifiées :

- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, fondés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement.

La prochaine programmation du PNDAR qui démarrera en 2022 devrait permettre de redéfinir les objectifs stratégiques du programme 775 pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire de la COVID-19 et notamment de mettre l'accent sur la souveraineté alimentaire et agricole.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR 1.1

Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le volet performance du programme n'évolue pas en 2021 : l'objectif « **orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire** » matérialisé par l'indicateur « **pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775** » est reconduit dans le PAP 2021.

OBJECTIF

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et sanitaire. Pour répondre à cet objectif, l'implication des organismes chargés du conseil aux agriculteurs est évaluée au travers des moyens humains qu'ils lui consacrent. L'indicateur mesure ainsi la part des effectifs en équivalents temps-plein (ETP) consacrée, par les organismes bénéficiaires du programme 775, aux deux thématiques prioritaires principales du Programme national de développement agricole et rural (PN DAR).

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PN DAR par les organismes bénéficiaires du programme 775	%	68,8	non disponible	72	72	>70	>75

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Le numérateur tient compte du nombre d'ETP consacrés par les organismes bénéficiaires du programme 775 aux deux thématiques prioritaires suivantes du PN DAR : « Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », et « Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ». Le dénominateur comptabilise le nombre total d'ETP consacrés à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par les organismes bénéficiaires du programme 775.

Sources des données : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les données sont issues du logiciel DARWIN dans lequel les organismes exécutant des programmes pluriannuels cofinancés par le programme 775 inscrivent annuellement les informations concernant leurs programmes prévisionnels et réalisés. Les chambres d'agriculture, l'APCA, Coop de France et les ONVAR renseignent le logiciel DARWIN depuis 2009 sous le contrôle de la DGPE. Les données enregistrées sur la base de données DARWIN permettent aux services de calculer le ratio correspondant à l'indicateur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le résultat définitif de l'indicateur pour 2019 n'est pas encore connu car certains porteurs de programmes n'ont pas encore transmis à la DGPE leur compte rendu de réalisation 2019, du fait de la crise sanitaire de la COVID-19.

Une estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2019 sur la base des données disponibles (50% des données) laisse à penser qu'il pourrait dépasser 70%, ce qui constitue une progression de la performance.

La valeur prévisionnelle de l'indicateur pour 2020 est estimée à 72 %, dépassant pour la première fois 70 %.

L'objectif d'affecter plus de 70% des effectifs financés par le programme 775 à des actions en faveur de l'agro-écologie en 2021 traduit la volonté du ministre chargé de l'agriculture de mobiliser les moyens du programme au service de la transition écologique de l'agriculture française.

Depuis les EGA, la volonté du ministre chargé de l'agriculture de mobiliser les moyens au service de la transition écologique de l'agriculture française a été réaffirmée à plusieurs reprises. Cette priorité a été également affirmée au cours du 56ème salon de l'agriculture (février 2019) et reste une priorité portée par le nouveau ministre chargé de l'agriculture.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0
02 – Fonction support	75 000	0	75 000	0
Total	75 000	59 990 400	60 065 400	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0
02 – Fonction support	75 000	0	75 000	0
Total	75 000	59 990 400	60 065 400	0

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Développement et transfert	0	64 900 000	64 900 000	0
02 – Fonction support	100 000	0	100 000	0
Total	100 000	64 900 000	65 000 000	0

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	100 000	75 000	0	100 000	75 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	75 000	0	100 000	75 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	64 900 000	59 990 400	0	64 900 000	59 990 400	0
Transferts aux autres collectivités	64 900 000	59 990 400	0	64 900 000	59 990 400	0
Total	65 000 000	60 065 400	0	65 000 000	60 065 400	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0	59 990 400	59 990 400
02 – Fonction support	0	75 000	75 000	0	75 000	75 000
Total	0	60 065 400	60 065 400	0	60 065 400	60 065 400

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CAS DAR).

Le ministre chargé de l'agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions. Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie et du budget. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'APCA et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
18 439 623	0	65 124 343	81 553 294	2 010 672

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 010 672	2 010 672 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
60 065 400 0	58 054 728 0	2 010 672	0	0
Totaux	60 065 400	2 010 672	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96,65 %	3,35 %	0,00 %	0,00 %

La majorité des dossiers financés par le programme 775 est payée en deux ans, à hauteur de 85 % l'année d'engagement et de 15 % l'année suivante.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 99,9 %**01 – Développement et transfert**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	59 990 400	59 990 400	0
Crédits de paiement	0	59 990 400	59 990 400	0

Les crédits du programme 775 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA, les chambres d'agriculture doivent, en application de la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013, assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le projet régional de l'agriculture durable (PRAD) et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR); les organismes sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Des appels à projets nationaux et des actions transversales. Dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux des différents bénéficiaires du CASDAR seront mobilisés afin de participer à des actions thématiques transversales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	59 990 400	59 990 400
Transferts aux autres collectivités	59 990 400	59 990 400
Total	59 990 400	59 990 400

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 39 365 400 € en AE=CP, des actions portées par l'APCA et le réseau des chambres d'agriculture,
 - 38 650 000 € en appui aux programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
 - 715 400 € en appui à un appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX) ;

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 7 700 000 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 850 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 75 000 € en AE=CP, de l'action thématique transversale agroforesterie .

ACTION 0,1 %**02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	75 000	75 000	0
Crédits de paiement	0	75 000	75 000	0

Les crédits de cette sous-action financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	75 000	75 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 000	75 000
Total	75 000	75 000

Les crédits de l'action 2 permettent de couvrir les frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts et membres de commissions et de jury, etc.).

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	12 000	12 000	8 000	8 000
Transferts	12 000	12 000	8 000	8 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 000	39 000	39 000	39 000
Transferts	39 000	39 000	39 000	39 000
Total	51 000	51 000	47 000	47 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	51 000	51 000	47 000	47 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021								
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs						
			sous plafond	hors plafond			dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Total													

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	